

DATE DE PUBLICATION : 30 mai 2016

Le directeur de l'Immobilier et des Services généraux

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 28 février 2014 ;

Vu la délégation de pouvoirs du secrétaire général donnée au directeur de l'Immobilier et des Services généraux le 9 octobre 2014 ;

Délégation permanente est donnée à M. Patrick LAFOREST, adjoint au directeur de l'Immobilier et des Services généraux (DISG), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de la direction de l'Immobilier et des Services généraux, dans la limite de 125 000 euros HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 90 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services.

Délégation permanente est donnée à M. Philippe CARON, chef du service de Gestion des actifs immobiliers (SGAI), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs à l'exercice des activités du SGAI et dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT.

Délégation permanente est donnée à M. Bertrand KEROULLAS, chef du service Pilotage et Appuis (SPA), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs à l'exercice des activités du SPA et dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT.

Délégation permanente est donnée à M^{me} HUMBERT-DUBUET, chef du service de Gestion du parc immobilier (SGPI), ou, en cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Florence HUMBERT-DUBUET, à M. Jean-Yves CLAVERIE et à M. Nicolas ROUSSIER, adjoints au chef du SGPI, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI, dans la limite de 125 000 euros HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 90 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- M^{me} Patricia BINARD, coordinateur projet réseau 2020, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 euros HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 euros HT pour les marchés de services ;
- M. Frédéric BOY, architecte responsable province, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 euros HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 euros HT pour les marchés de services ;
- M. Albert DUARTE, chef de projet NCF, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 euros HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 euros HT pour les marchés de services

- M. Jacques MONTIBUS, responsable du pôle technique, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 euros HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 euros HT pour les marchés de services ;
- M. Pascal MUR, coordinateur projet réseau 2020, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 euros HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 euros HT pour les marchés de services ;
- M. Pierre-Yves SCHULZ, responsable du pôle architecture, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 euros HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 euros HT pour les marchés de services ;
- M^{me} Virginie ROY, responsable du bureau technique, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 euros HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 euros HT pour les marchés de services.

Délégation permanente est donnée à M Thibaut CARRIERE, chef du service de Gestion locative (SGL) ou, en cas d'absence de M. Thibaut CARRIERE, à M. Emmanuel GONZALEZ, adjoint au chef du SGL, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGL, dans la limite de 125 000 euros HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 90 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services.

Délégation permanente est donnée à M. Philippe MEAR, chef du service de Maintenance et des Moyens généraux (S2MG) à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 125 000 euros HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 90 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- M. Francis DUFOUR, responsable de la section Maintenance immeubles et installations techniques (SM2IT), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 125 000 euros HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 90 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services ;
- M. Jean-Yves LEFORT, responsable de la section Relations avec le Réseau, prescription, pilotage maintenance (SIRCOM), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 90 000 euros HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 50 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services ;
- M. Eric VIVIEN, responsable du pôle Commandes et Engagements (PCE14), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 50 000 euros HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 40 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services ;
- Mme Anne CORDIER-DELAForge, responsable de la section Logistique, Accueil, Commandes (SELAC) à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 50 000 euros HT ;
- M^{me} Viviane MATHIEU, responsable de la section Prescription et Pilotage (S2P), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs aux activités du S2MG dans la limite de 50 000 euros HT ;

- M. Ralph KERNISANT, responsable de la section Courrier, Reprographie, Transport (SCORT) à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs aux activités du S2MG dans la limite de 50 000 euros HT.

Fait à Paris, le 20 mai 2016

Marc MORAU